

# ÉVALUATION SAY ON CLIMATE

 <p>ALTAREA</p>	<p>Pays</p>  <p>France</p>	<p>Année</p> <p>2026</p>
--	--	--------------------------

## Notation de transparence

Alignement avec les recommandations du FIR

40% ↓

SCORE DE PERFORMANCE

47 %



SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE

+

Altarea **ne communique plus sur une ambition de neutralité carbone**, ce qu'elle faisait pour son activité foncière en 2025. L'entreprise déclare s'être engagée en 2026 à un **travail d'évaluation des conditions d'un alignement avec une trajectoire compatible avec 1,5 °C**, déclarant toutefois ne pas avoir une trajectoire alignée avec un scénario 1,5°C à ce jour. Elle ne fait plus référence à la méthode par contraction SBTi par rapport à un niveau 1,5°C. En revanche, **l'entreprise a rehaussé ses objectifs de réduction de ses émissions pour 2030. Des objectifs de long terme sont désormais attendus.** Comme l'année dernière, les actions sont détaillées et la part de contribution à la décarbonation par grand type d'actions est donnée, mais elles pourraient être davantage quantifiées. **L'alignement des CAPEX à la taxonomie a sensiblement progressé passant de 61,8% à 74,4%.** Enfin et en dépit des axes d'amélioration identifiés, nous saluons la mise en place d'un *Say on Climate* depuis 2023.

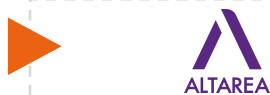
## SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Évaluation selon ACT](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT secteur générique](#)

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de *Say on Climate* (SOC) exigeants. Après une première édition en 2022, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) en mars 2023 puis [en 2025](#), pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, [le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises](#) qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés en 2023, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en 2024 en travaillant avec **Ethos et la World Benchmarking Alliance** pour analyser la transparence et la performance, sur la base de la [méthodologie ACT](#), des plans climat des entreprises. À nouveau cette année, ces acteurs travailleront de concert afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2026.

Les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales. Comme les années précédentes, le FIR souhaite **saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du *Say on Climate* annuellement.**

## ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



### ↓ ● Ambition Net Zero 2050

L'entreprise déclare « garantir une contribution tangible à la lutte contre le changement climatique »  
Par ailleurs, le Groupe n'a pas souhaité financer des réductions ou des absorptions de GES. Altarea analyse l'opportunité de le faire dans les prochaines années mais n'a pas encore valorisé ce montant projeté.

- ▷ Absence d'ambition de neutralité carbone
- ▷ Ne fait plus référence à une ambition de zero émission nette sur l'activité foncière d'ici 2030
- ▷ Absence d'information sur la part de compensation/réduction

### ↓ ● Scénario(s) de référence utilisé(s)

Tout en poursuivant la mise en œuvre de sa trajectoire carbone actuelle, Altarea a engagé en 2026 un travail de cadrage méthodologique visant à évaluer les conditions d'un alignement avec une trajectoire compatible avec 1,5 °C, conformément aux meilleures pratiques internationales.

- ▷ L'entreprise déclare que la trajectoire actuelle de ses émissions carbone ne peut être considérée comme alignée avec une trajectoire 1,5 °C au sens des Accords de Paris sans donner de détails sur le scénario de référence suivi
- ▷ L'entreprise déclare évaluer les conditions d'un alignement avec 1,5°C mais ne fait plus référence à un engagement de fixation de science-based targets afin d'être conforme à l'objectif de maintien « en-dessous de 1,5°C » comme en 2023

### → ● Émissions GES actuelles (2025 vs 2024)

SCOPE 1	SCOPE 2 (Market based)*	SCOPE 2 location-based	SCOPE 3
1454 tCO <sub>2</sub> eq (vs.1931)	1042 tCO <sub>2</sub> eq (vs 859)	1334 tCO <sub>2</sub> eq (vs 1297 tCO <sub>2</sub> eq)	585 205 tCO <sub>2</sub> eq (vs 772 819 tCO <sub>2</sub> eq)

Détaille également l'information par segment d'activités (promotion, foncière et corporate, nouvelles activités)

En 2025, la baisse de -24 % des émissions de GES vs .2024 se décompose entre : -13 % d'effet taux lié à la baisse de l'intensité carbone surfacique et -11 % d'effet volume lié à la baisse d'activité de la promotion résidentielle. Par rapport à 2019 baisse de 63% des émissions en absolu

- Le Groupe n'intègre pas les émissions liées au transport des visiteurs pour lesquelles il ne dispose pas de levier direct. À titre d'information, elles ont représenté 206 milliers de tonnes en 2025 (contre 198 milliers de tonnes en 2024).

### → ● Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)

- ▷ Les objectifs court termes ne sont pas explicités.

### → ● Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

Révision des objectifs de décarbonation pour se fixer des objectifs plus ambitieux :

À horizon 2030, Altarea estime que son intensité surfacique moyenne sera comprise entre 800 kgCO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup> et 900 kgCO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup> (contre 900 kgCO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup> et 1 000 kgCO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup> précédemment) et entre 700 et 780 milliers de tonnes de CO<sub>2</sub>e contre 850 et 950 milliers de tonnes de CO<sub>2</sub>e précédemment, soit -18 %

Réduction 2019-2030 Groupe: de - 51 % à -56 % (vs. précédents objectifs: de -46 % à -39 % par rapport à 2019) en absolu; objectif également en intensité surfacique pour les 3 segments d'activités

- ▷ Objectifs non validés par un tiers à ce jour
- ▷ L'entreprise prévoit une augmentation de ses émissions en absolu entre 2025 et 2030 liée à l'effet volume

### → ● Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

- ▷ Les objectifs long terme ne sont pas explicités

Slide suivante →

Légende :

- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR Say on Climate 2023 :

↑ Augmentation   → Stagnation   ↓ Baisse

## ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



### → Mesures du plan d'actions

- Communiqué sur la part de CA aligné: 73,9% niveau groupe (vs. 68,6% en 2024) et. 97,7% éligible

Détail du plan d'actions :

- scopes 1 & 2: déplacement des collaborateurs, arrêt progressif des chaudières à gaz sur les actifs de la foncière concernés d'ici à 2035, baisse de la quantité rechargée par fluide frigorigène avec une division/10 d'ici à 2030, ...
- Scope 3: actions sur les matériaux et architecture et énergie pour la promotion (rationalité des matériaux consommés, utilisation de matériaux moins carbonés, réemploi, diminution des installations avec énergies fossiles,...), optimisation des consommations et services pour la foncière, ...

▷ Pas d'informations d'horizon de temps sur le plan d'actions

▷ Le groupe calcule la part de chaque pôle d'activité et de certaines actions dans la décarbonation mais les mesures pourraient être davantage chiffrées permettant de mieux comprendre la contribution de chacune aux objectifs de réduction fixés

### ↑ Alignements des investissements CAPEX / OPEX

2025: 98,1% éligibles et 74,4% alignés (170,8 millions €) : forte progression vs 2024 qui se situait à 61,8%

Répartition en 3 postes: transports, installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables et acquisition et propriété de bâtiment

○ Pas d'information sur les CAPEX chiffrés par scope

### → Rémunération

- Rémunération variable pour la gérance d'Altarea pour 2025 : une partie de la rémunération variable (maximum de 350 k€ HT) est liée à des critères quantitatifs extra-financiers suivant l'atteinte d'objectifs liés au climat et aux ressources humaines dont 25 % conditionnés à la durabilité des activités du Groupe sur le plan environnemental (mesuré par l'alignement du CA à la taxonomie) et 25 % conditionnés à la performance carbone du Groupe (montant progressif selon l'atteinte de seuils portant sur les émissions de GES du Groupe en 2025 au regard de ses activités → mesuré en grammes de CO2/€ CA consolidé)

- Absence de variable pluriannuel

▷ Manque de cohérence avec les objectifs fixés en intensité surfacique (CO2 /m2)

▷ Objectif carbone atteint en 2025 mais en deçà de ses ambitions (selon la déclaration de l'entreprise)

- Rémunération variable de la gérance d'Altareit\* pour 2025 : 50% du variable lié à des critères extra-financiers porte sur le thème climat : déploiement de la stratégie de décarbonation dans les activités de promotion

▷ Objectif simplement qualitatif, indicateurs non divulgués et objectif climat atteint en 2025 mais en deçà de ses ambitions (selon la déclaration de l'entreprise)

Politique de rémunération 2026 inchangée en ce qui concerne les éléments de variable

\*Filiale cotée détenue à 99% par la société Altarea

### → Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas d'engagement sur une consultation annuelle sur la mise en œuvre mais présentation d'un *say on Climate* depuis 2023

### → Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Assemblée Générale est consultée pour la quatrième année consécutive sur la stratégie Climat de la Société présentée au sein du Rapport d'Activité 2025

Légende :

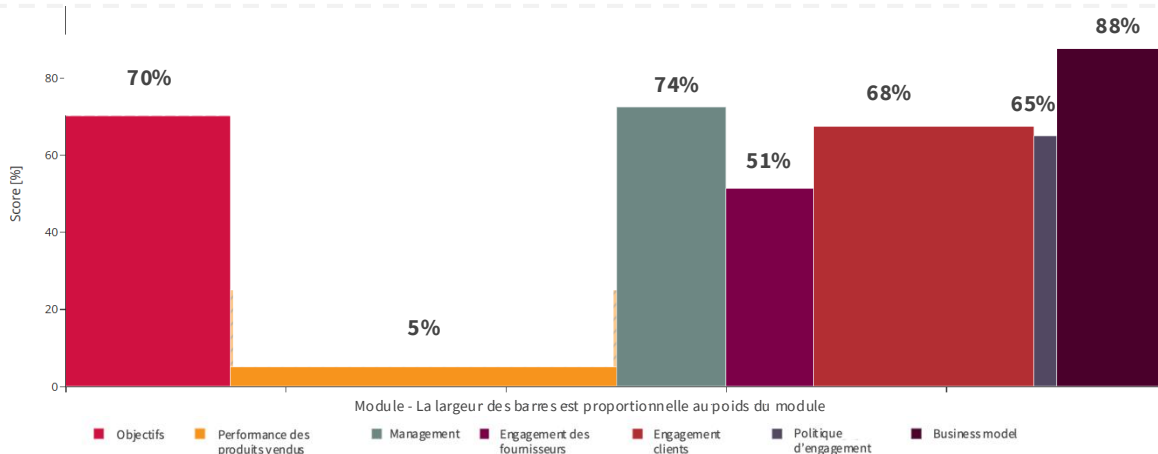
- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR Say on Climate 2023 :




**SCORE DE PERFORMANCE**
**47%**
**SCORE NARRATIF**
**B** C D E

**SCORE DE TENDANCE**

**Méthodologie ACT Promotion Immobilière**

**Éléments d'évaluation du plan de transition**
**Score de performance**

**1. Objectifs :** Altarea s'est fixé trois objectifs carbone distincts (promotion, foncière et groupe), avec une atteinte confirmée des objectifs précédents et une gouvernance climat intégrée à la rémunération, mais sa trajectoire n'est pas encore alignée avec un scénario à 1,5 °C (travail en cours pour 2026) et aucun objectif spécifique n'est défini pour la rénovation thermique ni pour les matériaux hors émissions du scope 3 liées à la construction.

**4. Performance des produits vendus :** L'intensité carbone a fortement diminué entre 2024 et 2025, mais cette baisse reste insuffisante au regard de la hausse observée les années précédentes. L'alignement taxonomique du chiffre d'affaires atteint 73,9 % en 2025, dont 5,3 % lié à la rénovation ; toutefois, l'absence de données sur la période 2020-2023 ne permet pas une évaluation complète de cet indicateur, et la métrique carbone dynamique utilisée n'est pas conforme à la méthodologie ACT.

**5. Management :** La gouvernance RSE est déployée au plus haut niveau hiérarchique, avec des dispositifs de rémunération variable indexés sur des indicateurs carbone pour les salariés ; toutefois, l'absence de publication d rapport climat en 2025, celui-ci étant encore en cours d'élaboration, ne permet pas d'en apprécier formellement le contenu et la robustesse.

**6/7. Engagement de la chaîne de valeur :** La stratégie fournisseurs est formalisée à travers une veille bas carbone, le recours à des ACV réelles couvrant 37 % des opérations, des évaluations RSE et des vérifications annuelles de conformité REACH sur un échantillon représentatif ; toutefois, l'absence de données quantitatives sur le nombre de fournisseurs engagés limite l'évaluation de sa robustesse. Par ailleurs, les programmes clients sont structurés autour de certifications environnementales (BREEAM, HQE) et d'une forte accessibilité aux transports en commun (98 % des logements situés à moins de 500 mètres), mais aucun indicateur quantitatif d'impact ni objectif de réduction des émissions lié à l'engagement client n'est publié.

**8. Engagement public :** Les positions publiques d'Altarea semble cohérent par rapport à ses objectifs climatiques. Toutefois l'entreprise pourrait mettre en place une politique de gouvernance des associations professionnelles couvrant l'ensemble du Groupe. Le processus de revue des positions des associations est à renforcer.

**9. Modèle d'affaires :** Altarea a développé un modèle économique orienté vers la transition bas carbone, avec 4 activités dédiées opérationnelles (Woodeum, Histoire & Patrimoine, énergies renouvelables, transformation urbaine mixte). Le CA aligné à la taxonomie atteint 73,9% en 2025, en progression constante depuis 2023 (48,1%). La stratégie est concrète et bien intégrée, mais reste liée à un effet volume à maîtriser lors d'une reprise d'activité.

**Cohérence climatique (score narratif) :** La stratégie carbone est cohérente avec le modèle d'affaires et les engagements publics du Groupe. Un point de vigilance porte sur la partie rénovation thermique, qui n'est pas clairement consolidée dans les reportings publiés, ne permettant pas de juger pleinement de l'impact concret d'Altarea sur cet aspect. De nombreux retraitements ont dû être effectués pour retrouver les données par segment d'activité (foncière, promotion, rénovation) et décomposer les scopes 1, 2 et 3. Les surfaces globales utilisées pour les différentes activités ne sont pas publiées directement. Ces lacunes ne reflètent pas une faible maturité stratégique, mais limitent la traçabilité de l'analyse ACT.

**Score de tendance :** Malgré les axes d'amélioration identifiés, la direction stratégique d'Altarea est clairement orientée vers la transition bas carbone, avec des preuves concrètes de mise en œuvre et une gouvernance engagée. Le Groupe devrait maintenir et renforcer sa performance bas carbone dans les années à venir, justifiant une note de tendance positive malgré (+).

**Domaines d'amélioration identifiés :**

- **Formaliser et publier le plan de transition climat** afin de renforcer la visibilité sur les leviers d'action, les échéances et les moyens mobilisés pour atteindre les objectifs de décarbonation.
- **Faire valider la trajectoire de réduction des émissions selon un référentiel reconnu compatible avec un scénario 1,5 °C**, afin de démontrer son alignement avec les objectifs climatiques internationaux.
- **Renforcer la transparence des indicateurs d'intensité carbone surfacique**, en particulier sur les activités de rénovation, afin de mieux apprécier les performances et les progrès réalisés sur ce segment.

# GRILLE D'ÉVALUATION SAY ON CLIMATE 2026

Basée sur le suivi des recommandations du FIR

<b>Ambition net zero 2050</b>	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé ou peu clair.	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
<b>Scénarios de référence utilisés</b>	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes et à moyen et long termes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement ou seulement à moyen ou long termes	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
<b>Émissions de GES actuelles</b>	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope; réduction des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Publication insuffisamment détaillée sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ou absence de justification de l'augmentation des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Absence de données publiques ou si la tendance des émissions à la hausse en intensité et en absolu est peu ou pas justifiée
<b>Cible de réduction des émissions de GES à court terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Cible de réduction des émissions de GES à long terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Mesures du plan d'actions</b>	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
<b>Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)</b>	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
<b>Rémunération</b>	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
<b>Consultation annuelle sur la mise en œuvre</b>	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années ou consulte pour la deuxième année consécutive ou plus	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
<b>Consultation tous les trois ans sur la stratégie</b>	L'entreprise s'engage à consulter à minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années ou consulte pour la deuxième année consécutive ou plus	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

## MÉTHODOLOGIE ACT

# → DES PAROLES À L'ACT

### ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

### POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

### QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

## 5 QUESTIONS CLÉS

**1**

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

**2**

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

**3**

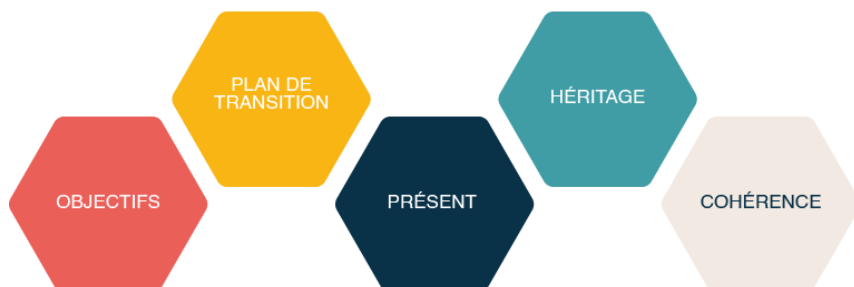
Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

**4**

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

**5**

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



**INNOVANTE** : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

**QUANTITATIVE** : elle mesure la performance passée, actuelle et future

**CIBLÉE** : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

**SECTORIELLE** : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

**TRANSPARENTE** : grâce à une évaluation par un tiers

### ACT ÉVALUATION

#### Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

#### Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.



# MÉTHODOLOGIE ACT

## Secteur Promotion Immobilière

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Générique est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 0 et 100
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Module	Indicateur
<b>1. Objectifs</b>	1.1 Alignement des objectifs de réduction des bâtiments détenus
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des nouveaux bâtiments (phase d'utilisation)
	1.3 Alignement des objectifs de réduction pour les bâtiments rénovés (phase d'utilisation)
	1.4 Alignement des objectifs de réduction des matériaux intégrés aux nouveaux bâtiments
	1.5 Horizon temporel des cibles
	1.6 Objectif historique et performance de l'entreprise
<b>4. Performance des produits vendus</b>	4.1 Alignement de la tendance en matière de performance carbone pour les nouveaux bâtiments (phase d'utilisation)
	4.2 Part de bâtiments bas carbone
	4.3 Part de bâtiments sujets à une rénovation thermique
	4.4 Emissions verrouillées
<b>5. Management</b>	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
<b>6. Fournisseurs</b>	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
<b>7. Clients</b>	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
<b>8. Politique d'engagement</b>	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.2 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
<b>9. Modèle d'affaires</b>	9.1 Intégration de l'économie à faibles émissions de carbone dans le modèle d'entreprise actuel et futur

### Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Qualité des données
4. Réputation
5. Risques

### Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.

En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication ou consultation du présent document.